

Enquête publique concernant la demande de permis de construire pour le projet d'une rampe d'accès de mise à l'eau et de sanitaires au lieu-dit Les Plattas sur les rives du lac de Bort-les-Orgues, commune de Larodde

Avis motivé du commissaire enquêteur

3 août 2019

L'enquête a porté sur le projet de la Communauté de communes Dôme-Sancy-Artense de construction d'une rampe de mise à l'eau et de sanitaires au lieu-dit Les Plattas, sur les rives du lac de Bort-les-Orgues sur le territoire de la commune de Larodde.

Le site des Plattas est le principal accès de la partie Nord du plan d'eau de Bort-les-Orgues. Il en existe un deuxième, situé au pont d'Arpiat, bien plus encaissé il ne permet qu'un accueil purement fonctionnel de mise à l'eau des embarcations. Par contre, situés sur le versant sud d'un large méandre, les Plattas jouissent d'un panorama ouvert bien plus flatteur. Préservé des activités nautiques consommatrices d'espace (motonautisme, ski nautique, jet ski, voile ...) autorisées dans la partie Sud du plan d'eau, il offre une quiétude appréciée des pêcheurs et des autres randonneurs nautiques.

Il y existe actuellement des installations réduites, des sanitaires et un parking duquel part un chemin partiellement carrossable menant au plan d'eau mais finissant trop abruptement pour servir de réelle rampe de mise à l'eau. En arrivant près de l'eau ce chemin fait une pause dans une zone herbée où l'on peut trouver une table de pique nique. Un panneau d'information a été installé dans le dernier virage.

En dépit du caractère sommaire de ses équipements, les Plattas ont une fréquentation régulière et notamment des pêcheurs, fréquentation encouragée par une signalisation routière au bourg de Larodde. Leur rénovation apparaît donc comme naturelle afin de satisfaire une demande grandissante en équipements touristiques pour laquelle l'offre du secteur de Larodde s'avère insuffisante surtout en période estivale.

Cette rénovation offrira aux usagers:

- un parking plus accueillant prévenant les stationnements sauvages
- des sanitaires confortables augmentés de panneaux d'informations pédagogiques quant à la préservation du site et son bon usage
- une réelle rampe de mise à l'eau utilisable en toute sécurité tout au long de l'année, élément majeur de l'équipement faisant défaut dans cette partie Nord du plan d'eau

Ce projet de rénovation s'inscrit dans un programme plus global de développement des Plattas puisque la construction de 4 gîtes d'hébergement communaux est d'ores et déjà actée, le permis de construire ayant été accordé en mai 2019. Il en constitue un complément indispensable.

L'étude du dossier d'enquête montre un programme de développement cohérent qui répond au besoin et saura préserver la qualité environnementale du site. La rénovation des infrastructures a été conçue pour leur intégration optimale en reprenant autant que faire se peut leur configuration actuelle avec l'emploi de matériaux facilement intégrables, acier Corten, bardage bois, béton balayé, agrégat terre-pierre perméable ...

Les avis des services consultés, Natura 2000, DRAC, EDF, DDT sont tous favorables et les préconisations demandées sont aisées à adopter:

- pour la réalisation des travaux respect des périodes de reproduction et de nidification des espèces sensibles recensées comme l'Aigle botté ou l'Autour des palombes. Hormis ce point spécifique à la période des travaux, l'incidence du projet a été jugée comme négligeable à faible
- adoption d'une teinte de matériau pour la rampe et son muret de soutènement privilégiant l'intégration paysagère dans le périmètre visuel du prieuré de Port-Dieu, monument historique établi sur la rive opposée

Par ailleurs l'absence de situation conflictuelle, remarque ou réserve qu'aurait pu soulever ce projet au sein du public laisse supposer une adhésion de ce dernier.

Considérant cela j'émet un avis favorable au projet de rénovation des aménagements du site des Plattas avec les recommandations suivantes:

- L'aire de manœuvre située au départ de la rampe de mise à l'eau doit offrir la possibilité du retournement de l'attelage véhicule-remorque, celui ci arrivant en marche avant et devant effectuer la mise à l'eau en marche arrière. De plus la possibilité du stationnement des remorques vides y serait appréciable. Il est en effet peu probable que les usagers les remontent systématiquement au parking, surtout si, résidant sur place dans les gîtes, ils utilisent leurs bateaux tous les jours.
- Prévoir le long de la rampe de mise à l'eau des anneaux d'amarrage permettant à l'utilisateur, une fois son bateau à l'eau, de l'attacher le temps de remonter son véhicule. Ces anneaux seraient idéalement positionnés en plusieurs endroits de telle sorte qu'ils soient utilisables quelque soit le niveau du plan d'eau.



Pierre Mihailovic
Commissaire enquêteur
Le 3 août 2019